

ÉCHOS DES ESPE
les faits sont têtus...

Dans notre dernière lettre FDE, nous avons signalé les actions de Grenoble, Nantes, Aix-Marseille, Poitiers, Le Mans... qui mobilisaient sur tel ou tel aspect de la situation critique de la formation des enseignants. Depuis lors, d'autres ESPE se sont fait entendre :

Toulouse (compte rendu audience SNUIPP-FSU) [<http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article238>] • Bordeaux (article du 3 février 2015 dans *L'Humanité*) [<http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article237>] • Poitiers (courrier recteur EAP) [<http://espe86-snesup.org/?p=309>] • Chambéry [<http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article239>] • Grenoble [<http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article240>]

...il est temps de se faire entendre « tous ensemble ! »

S'il y a bien des spécificités locales, les problèmes et les revendications se recoupent grandement. L'initiative des collègues de Bordeaux avec leur *Lettre ouverte à la Ministre*, celle des collègues de Nantes qui en reprend des éléments et la complète en l'adaptant à la situation de leur ESPE sous la forme d'une *Lettre ouverte à nos décideurs* vont dans le sens de l'affirmation que *ça suffit !* Assez que trop de

collègues et d'étudiant-es soient en souffrance. Assez que trop d'« arrêts-maladies » nous indiquent cette souffrance. Il est temps « que les collectifs de travail fassent entendre directement leurs sentiments et revendications sur la formation des enseignant-es et la situation qui lui est faite aujourd'hui.

Si chaque ESPE lance la signature d'un courrier de ce type, en l'adaptant librement en fonction des souhaits des collègues, **nous serons plus forts pour nous faire entendre, fédérer des actions** et ne pas laisser aux missions d'inspection de l'IGEN auprès des directions d'ESPE les conclusions sur l'état des lieux de la FDE !

Dès maintenant, quand cela est possible, lançons des réunions pour finaliser un courrier localement et collecter les signatures. Les publications pourront s'échelonner, chacune renforçant les précédentes, et une communication officielle globale au prochain comité ESPE (18 mars 2015) serait un temps fort. **Nous pourrions alors faire le point et en débattre le 19 mars 2015 – lors de la 2^e réunion du collectif élargi pour décider d'initiatives à suivre.**

Voir proposition de trame ci-jointe à adapter selon le contexte local

LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

**Quelles revendications, quels mandats défendre
au prochain congrès SNESUP-FSU ?
À discuter le 19 mars 2015 en collectif élargi**

Le gouvernement à beau dire et faire le « beau », la réforme de la réforme des enseignants ne délivre pas les résultats escomptés. Le réel résiste et les faits sont têtus en effet. Il lui faudra tôt ou tard revenir sur quelques points douloureux qu'il persiste à vouloir écarter.

Parmi ceux-ci, la question du niveau de recrutement des enseignants, puisque l'actuelle position temporelle du concours (elle ne « coupe » pas simplement le master en deux mais parasite toute la première année puisqu'il s'agit simultanément d'une année de préparation au concours) ne satisfait personne.

Cette question est plus généralement celle de la « mastérisation » qui visait deux choses essentielles : 1/ un relèvement du niveau de qualification des enseignant-es en vue de leur recrutement, relèvement nécessaire au regard de la complexité enfin reconnue des métiers de l'enseignement et 2/ un relèvement corrélatif de leur rémunération.

Or nous sommes très loin du compte, voire à l'opposé à la fois quant à la promesse d'un relèvement des rémunérations – ce qui n'est pas la même chose qu'une refonte des grilles indiciaires qui est notre demande – mais aussi quant à la « mastérisation » elle-même qui, telle qu'elle a pu être négativement « construite » sous le quinquennat sarkozyen et consolidée sous le hollandais, conduit à une impasse.

Il faut collectivement réfléchir à quelques pistes pour resynthétiser les mandats du SNESUP en perspective de son prochain congrès national d'orientation (1, 2 & 3 avril 2015) et parvenir ainsi à une robuste position fédérale (FSU) en la matière.

Rediscuter les mandats actuels du SNESUP, signifie, en tenant compte des évolutions importantes de ces dernières années, revenir sur leurs considérants pour se les approprier, les affermir, les reprendre, les modifier, etc. À cette fin, nous vous adresserons prochainement une synthèse des mandats du SNESUP en matière de FDE.

Et pour commencer la discussion, quelques questions à instruire : quel apport, au plan universitaire (didactique et méthodologique), du cycle master à la FDE ? Est-ce qu'une formation universitaire et professionnelle dans une école professionnelle après un recrutement à la licence (ce

titre étant acquis avant le concours) est équivalente à une formation master ? (À l'époque celles et ceux qui préparaient le concours, après l'obtention de leur licence, s'inscrivaient simultanément dans un cycle maîtrise/master qu'ils ne finissaient pas toujours). Si le concours n'est pas qu'une opération de sélection sur critères académiques mais aussi une sélection sur des critères proto-professionnels, quelle doit être sa position temporelle la plus efficace ? Comment penser des épreuves professionnelles qui ne soient pas trop normatives ou prescriptives, qui laissent place à un réel développement professionnel ? Quelle(s) évaluation(s) ? Quelles équipes pluricatégorielles ? Quelle formation pour les formateurs ESPE ? Quels contenus de formation (voir plus haut) ? Quels pré-recrutements : dossier, concours et/ou « engagement décennal » ? Quels lieux de formation (ESPE, université, EPLE) ?

ÉCHOS DU COMITÉ DE SUIVI DES ESPE DU 3 FÉVRIER 2015

Des avancées timides mais réelles qu'il faut consolider ! Les M2 lauréats 2015 titulaires d'un master MEEF seront à mi-temps à la rentrée

Nous avons été entendus sur plusieurs points

1/ Le refus d'un plein temps pour les M2 titulaires

Il nous faut maintenant analyser les propositions du réseau ESPE et faire des propositions quant au contenu et à l'organisation de la formation de ces lauréats titulaires d'un M2, une contribution du comité va être envoyée pour relecture avant mars.

Les principes de l'organisation de l'offre de formation des parcours adaptés tels que retenus par D. Filâtre sont les suivants : continuité avec le master, progressivité, liaison forte entre ESPE et PAF, approche par les compétences. Les modalités en quelques mots clé : commissions académiques, auto-positionnement, validation, renforcement du travail commun ESPE/Rectorat.

Le SNESUP doit rédiger une contribution rapidement sur ce point. **Merci de contribuer sur fde@snesup.fr.**

2/ La nécessité de regrouper tous les acteurs de la formation dans les commissions académiques : la faible représentation des enseignants du supérieur dans ces commissions a été constatée par nous depuis longtemps... mais aussi par la RH !

3/ La nécessité d'investir la formation continuée et continue : D. Filâtre se positionne contre l'idée que le « parcours adapté » se fait en puisant uniquement dans les UE des quatre semestres MEEF, au contraire, il convient de travailler au plan académique la progressivité post-MEEF. Ceux qui n'ont pas bénéficié des contenus du master MEEF les font, mais ceux qui les ont déjà validés suivraient des niveaux 2 et 3, selon une progressivité. Il a ainsi été évoqué l'idée que c'est l'ensemble du dispositif qui doit être considéré : les parcours adaptés doivent être pensés en lien avec la formation continue, le mémoire en lien avec la recherche, la professionnalisation en lien avec la formation des enseignants du supérieur.

4/ La complexité du dispositif de formation et prise en compte insuffisante des parcours antérieurs des FS : le nouveau public que constituent les lauréats titulaires MEEF va révéler les limites des modèles de parcours adaptés développés aujourd'hui.

5/ La nécessité de clarifier les conditions de constitution des équipes plurielles : il faut débloquent la question de la comptabilisation des heures de FC dans le service des enseignants du supérieur et revoir le temps de décharge des enseignants 1^{er} et 2nd degrés.

Ces prises de conscience sont une avancée... mais il faut des actes ! Le ministère refuse de discuter de la place du concours et du volume de stage, des moyens pour penser les parcours adaptés... Le ministère se veut rassurant avec l'idée que les ESPE n'ont que quelques mois d'existence, que c'est un modèle intéressant qui va prendre du temps pour être rôdé, etc.

POUR INFORMATION

Programme de travail pour le Comité de suivi des ESPE

- Professionnalisation : quelles équipes ? Qui intervient, quels équilibres, quel apprentissage ?
- Parcours adaptés ou différenciés : quels contenus ? Une 5^e catégorie de fonctionnaires stagiaires (Titulaires de M2 MEEF) qui re-questionne tout le parcours et questionne le modèle linéaire.
- Tronc commun : Quel modèle ? Quel cahier des charges ?
- Mémoire : Quelles différences ? Quelles visées ?

Réunion du Collectif FDE élargi du SNESUP-FSU

JEUDI 19 MARS 2015, DE 9H30 À 16H30 À PARIS (LE LIEU SERA PRÉCISÉ ULTÉRIEUREMENT)

Il est important que chaque ÉSPÉ y soit représentée

Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU :

*Geneviève Allain, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Muriel Coret,
Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Pierre Sémidor*

avec la collaboration de *Claire Pontais* du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde-restreint@snesup.fr | ligne directe : 01-44-79-96-18

Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP-FSU) | 78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris | <http://www.snesup.fr>